

Investir syndicalement la liaison Lycée/Supérieur

La diversité des accès au Supérieur - en pleine évolution avec l'instauration de quota de lycéens Professionnels en STS, le plan « Réussite en Licence », etc., et alors que les parents plébiscitent les filières du supérieur ressemblant le plus au lycée – en interrogent l'articulation avec le 2nd Degré.

La réussite de tous les bacheliers impose des évolutions, que le SNESup est évidemment à même de travailler. Mais le SNES doit lui aussi penser ces évolutions : sans prôner une secondarisation systématique du Supérieur, nous estimons que l'existence de Licences Pro ou de premiers cycles associant des collègues du 2nd Degré, les liens entre CPGE et Universités, montrent que nous sommes légitimes à le faire.

La mise en place de systèmes tubulaires (Voie générale/CPGE, Voie Techno/IUT, Voie Pro/STS) enferme les élèves dans des choix d'études souvent définitifs. Or, les STS et les IUT ont fait la preuve de leur intérêt lorsqu'ils associaient dans un même groupe des élèves issus de plusieurs voies, pour les faire réussir mieux. La création de passerelles dans le Supérieur doit donc constituer une nouvelle avancée, permettant réorientations et poursuites d'études pour ceux qui le souhaitent. La délivrance d'ECTS dans toutes ses formations en est une modalité, qui impose que ses filières soient désormais pensées en complémentarité et non plus en opposition.

Le SNES doit être moteur pour conduire, sur ces principes, avec le SNESup et le SNUEP, une réflexion approfondie :

- sur la transition entre 2nd Degré et Supérieur ;
- sur la réussite de tous les bacheliers dans les filières du Supérieur ;
- sur les buts assignés aux STS, entre diplôme professionnel et accès à la Licence (Pro) ;
- sur l'adaptation des CPGE, STS, IUT au cadre du LMD ;
- sur la carte des formations supérieures.

Nous pensons que, sous l'impulsion du SNES, la FSU doit produire rapidement une réflexion commune sur l'après « scolarité à 18 ans », en renforçant le sens, la nécessité et la légitimité.

Dans le contexte de redécoupage du second degré introduit par le cycle CM2-6^{ième}, la transition 3^{ième}/Seconde est une préoccupation - essentielle - interne au 2nd degré ; sa liaison avec le Supérieur est un champ tout aussi essentiel à la défense de ses spécificités.

Pierre Priouret, Gisèle Bonnet, S3 Toulouse